



PONT DE TASDON

« Tous sur le Pont »

"OBSERVATIONS & REMARQUES de CAPRES-AUNIS"

L'association écocitoyenne **CAPRES-AUNIS** soutient et approuve la démarche du Collectif Pont de Tasdon qui consiste à **mobiliser les citoyens et à les informer du mieux possible** sur la situation de cet ouvrage d'art emblématique, auquel ils sont profondément attachés. Ce sentiment est justifié dans la mesure où le pont de Tasdon fait intrinsèquement partie de l'histoire de la ville de La Rochelle ; notamment par le biais de la Gare SNCF auquel ce pont, grâce à son architecture monumentale et singulière, doit être rattaché.

Conséutivement, ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les comités de quartiers de la Gare et de Tasdon se sont groupés pour demander, début 2022, son inscription aux monuments historiques auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

De son côté le député Olivier FALORNI, a soutenu cette demande : Question N° 133 du 10/01/2023 à l'Assemblée Nationale.

Curieusement, la Ville et le Département se sont eux désolidarisés en adressant un courrier conjoint à la DRAC pour réfuter cette procédure d'instruction ... **sans même prévenir les Comités de quartiers** qui ont découvert tardivement cette initiative... dans les médias ! Cette méthode nous semble relever, pour le moins, d'un mépris fort dommageable vis à vis des Comités de quartiers engagés solidairement dans cette démarche d'inscription.

Et pourtant, nul ne peut contester l'intérêt symbolique et affectif des habitants pour ce pont, tel qu'il existe encore aujourd'hui !

Il n'est pas certain du tout qu'un ouvrage différent sur le plan esthétique, comme un pont à haubans évoqué par M. le Maire de La Rochelle en séance du conseil municipal, puisse donner davantage satisfaction à la population ! Une telle hypothèse, lancée sans filtre ni la moindre consultation des habitants est-elle crédible et raisonnable ?

Quoi qu'il en soit, **ce sont les expertises qui diront l'état exact du pont et les meilleures options à retenir pour son avenir.**

Pour l'instant, avec le courrier adressé le 21 mars 2023, à la DRAC par le Maire de La Rochelle et la Présidente du Conseil départemental de la Charente Maritime, on sait seulement que la SNCF aurait effectué une visite d'expertise nationale dont le rapport du 28 septembre 2021 aurait été transmis mi-janvier 2023 au Département. À la suite de quoi, le Département et la Ville ont diligenté une étude complémentaire.

Il est à signaler qu'aucune de ces études n'a été rendue publique !

Mais le vendredi 10 novembre 2023, le pont a été brusquement fermé à la circulation automobile en raison de son "état de péril imminent" !

Sans preuve apportée de la justesse d'une telle appréciation, ni du bien-fondé de cette fermeture précipitée...

On peut cependant noter au passage les commentaires du Département dans la presse locale : “*risque fort de rupture d’assemblage*” - “*le pont peut rompre à tout moment*” - “*risque de ruine de l’ouvrage par effet domino*” - “*urgence impérieuse*”

Admettons ces arguments : mais alors pourquoi ne pas produire les études qui commandent cette décision de fermeture instantanée et pourquoi autoriser encore le passage, sous le tablier du pont, des trains, des voitures, des cyclistes, des piétons ? Quelles mesures ont-elles été prises pour garantir la sécurité des usagers ? Est-on réellement en danger - ou non - sous et sur le pont qui franchit des voies ferroviaires et routières ?

Afin de connaître les meilleures options à retenir, il convient maintenant de s’appuyer sur des études sérieuses et indépendantes.

C'est à dire, parallèlement, d'un côté les possibilités de réparation de l'ouvrage actuel et d'un autre côté la destruction de l'ouvrage actuel puis la construction d'un nouveau pont. Pour chacune, nous devons absolument disposer de tous les éléments objectifs dont : le budget probable à engager pour la collectivité, les délais prévisionnels, les avantages et les inconvénients comparés, le cahier des charges retenu, etc.

Cette exigence du Collectif Pont de Tasdon est soutenue sans réserve par notre association CAPRES-AUNIS.

Enfin, point crucial :

Le Collectif Pont de Tasdon est légitime pour exiger également que les citoyens soient associés formellement au processus décisionnel.

Une délégation de ce Collectif pourrait participer utilement à un comité ad hoc si les élus veulent bien tenir compte, de manière concrète, de l'opinion publique dans les orientations et les choix à venir. C'est l'occasion bienvenue de profiter de la bonne volonté et de l'expertise d'usage de personnes disponibles et compétentes pour éclairer les décideurs. On parle beaucoup, ici ou là, de démocratie participative, de comités consultatifs, de dialogue par l'entremise des conseils de secteur, etc. et autres concepts associant les citoyens à la vie des habitants, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire: **le moment est donc idéal pour passer à l'acte**, pour ne pas rester dans la théorie, ni mettre les populations devant le fait accompli de décisions prises par des “Autorités”, mais bien de mettre en place un véritable processus de concertation à la hauteur des enjeux !

Dans cette configuration, les solutions préservant le mieux l’Environnement doivent être privilégiées.

D'autre part, il faut souligner que le contribuable a aussi son mot à dire...

Pour terminer, j'espère que ces quelques mots ainsi que l'engagement de l'association écocitoyenne CAPRES-AUNIS aux côtés du Collectif Pont de Tasdon, aideront à une évolution favorable du dossier, que la raison, la réflexion, le bon sens et l'objectif d'intérêt général l'emporteront sur toute autre considération afin que la liaison routière soit rétablie le plus vite possible et dans les toutes meilleures conditions !

Pierre RIVAUD
Président de l'association CAPRES-AUNIS